

Publié le

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
10.09.2025
Date d'affichage
10.09.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 30
Titulaires 29
Suppléants 1
Pouvoirs 9
Votants 39
Quorum 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Mme Sophie de GIBON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LÉPINAY, MM. Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à M. Gilbert GEMY), Mmes Florence GUÉRIN (pouvoir à M. Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL), Nathaly MONROCQ (pouvoir à Mme Régine ÉNÉE), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à M. Éric MARGERIE), Mme Sophie de GIBON, MM. Daniel BUISSON (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), Matthieu PICHON (pouvoir à M. Joël DUGUEY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à M. Stéphane CASTEL), Céline LEGRIGEOIS (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE).

Absents : Mme Florence SERANDOUR, MM. Stéphane AMILCAR, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT.

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2025 / 124

Objet : PETITE ENFANCE – Convention d'utilisation de locaux mis à disposition – Frénouville

Au regard de la mise à disposition d'un local destiné à héberger des activités relevant du Relais Petite Enfance « La Petite Libellule », il convient de réaliser une convention d'utilisation de locaux avec la commune de Frénouville.

La commune met à disposition locaux, 17, rue de la Libération, à Frénouville au sein de la Salle Clairjoie. La salle est mise à disposition à l'usage exclusif du Relais Petite Enfance (RPE) « La Petite Libellule », service géré par l'Association Départementale Petite Enfance ADMR par le biais d'un marché de prestation de services conclu avec la Communauté de communes Val ès dunes. La salle servira exclusivement aux matinées d'éveil du RPE, les vendredis matin en période scolaire.

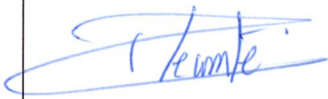
Les frais de fonctionnement (chauffage, d'électricité, d'eau et de ménage) sont supportés par la commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 5 voix contre et 34 voix pour :

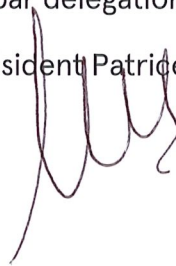
↳ Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Pour le Président,
et par délégation,
le Vice-président Patrice MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr